



Ville de Castelnaudary

Direction Education Jeunesse

INFORMATION

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES / périscolaire (Temps du midi, accueil du matin et du soir, centres de loisirs)

Mesdames, Messieurs

Cette période sanitaire sans précédent nous impose de mettre en place des procédures plus strictes que d'habitude. Pour que la reprise de vos enfants se déroule dans les meilleures conditions, certaines mesures ont été prises au niveau des inscriptions périscolaires.

Merci de lire attentivement les informations suivantes :

Vous devez dorénavant inscrire vos enfants à la semaine

Si vous souhaitez inscrire vos enfants sur les temps périscolaires (accueil, matin, midi, soir et mercredi) vous devez impérativement inscrire vos enfants auprès de la Direction Education Jeunesse :

education-jeunesse@ville-castelnaudary.fr

Vous devez réaliser vos inscriptions impérativement **avant le jeudi soir de la semaine précédente**

Exemple : inscription au plus tard le jeudi 28 mai pour toutes les inscriptions péri et extra scolaire que vous souhaitez entre le lundi 1^{er} et le vendredi 5 juin aux activités suivantes :

- l'accueil du matin
- le temps de midi
- l'accueil du soir
- le centre de loisirs des mercredis

Si votre enfant n'est pas inscrit, il ne pourra pas être accueilli pour des raisons de respect du protocole sanitaire. Aucune dérogation ne sera possible.

Sachez que nous tenons absolument à garantir la totale sécurité de vos enfants et que nous mettons tout en place pour assurer leur santé et leur bien-être et vous permettre de retourner travailler sereinement.

Attention, nous vous rappelons que le repas de midi est à fournir par vos soins dans un sac isotherme.



Ces modalités débutent dès la semaine du 1er, les inscriptions pour cette période se terminent le jeudi 28 mai.